



## AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 3 mai 2021, le conseil a déposé le projet de règlement intitulé : « Projet de règlement relatif aux dérogations mineures ».

Le projet de règlement a pour but d'uniformiser les règlements des deux anciennes municipalités et de préciser certaines règles, dont, entre autres, les procédures et les dispositions à prendre pour faire une demande de dérogation mineure ainsi que le délai de validité de cette dernière.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du lundi 10 mai au lundi 24 mai 2021 inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

La documentation afférente à ce projet pourra être consultée **à partir du 6 mai 2021** sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à la page suivante : [www.ville.daveluyville.qc.ca/consultation-ecrite](http://www.ville.daveluyville.qc.ca/consultation-ecrite).

Les questions et commentaires pourront être soumis par écrit, du **lundi 10 au lundi 24 mai 2021 inclusivement** :

- ✎ **Par courriel**, à Mme Pauline Vrain, greffière au [dga@ville.daveluyville.qc.ca](mailto:dga@ville.daveluyville.qc.ca)
- ✎ **ou par la poste**, au 362 rue Principale, Daveluyville (Qc) G0Z 1C0 à l'attention de Mme Pauline Vrain, greffière.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le nom du projet doit également être mentionné.

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le lundi 24 mai 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le projet de règlement est également disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Daveluyville situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Donné à Daveluyville, ce 6 mai 2021.

**Pauline Vrain**  
Greffière